

Engagement pour la réussite éducative

GUIDE DE L'EMPLOYEUR ÉQUI T-É

L'employeur Équi T-É s'engage à être pour ses employés-élèves une personne de référence, en portant une attention particulière:

Au nombre d'heures de travail par semaine ;

- Favoriser pendant l'année scolaire, un horaire de 15 heures/semaine

Au quart de travail choisi ;

- Favoriser un horaire qui respecte les engagements scolaires
- Éviter le quart de travail de nuit
- Terminer le quart de travail de soir au plus tard à 22 heures

Aux exigences du calendrier scolaire ;

- S'assurer de respecter les périodes de fin d'étape ou d'examen, pour permettre à ses employés-élèves un maximum de temps d'études et de préparation aux évaluations

Aux conditions de travail favorables au développement et à l'épanouissement de ses employés-élèves ;

- Offrir un temps de repos ou de repas suffisant
(À titre d'exemple: il est recommandé trois repas équilibrés et de 8 à 10 heures de sommeil par jour.)

À la valorisation des études ;

- S'informer régulièrement des résultats scolaires (test/examens/travaux) de ses employés-élèves
- Encourager l'effort, la persévérance et la réussite scolaire ainsi que professionnelle de ses employés-élèves

